

FORMATION /UTILISATION MATERIELS LUTTE INCENDIE :

Acquérir les connaissances utiles dans l'utilisation des matériels d'extinction d'incendie possible dans l'entreprise.



Elle comprendra : les causes les plus fréquentes d'incendie ; prévention des risques d'incendie classification des feux ; moyens d'extinction (extincteurs : classifications couleurs, implantation) ; exercices pratiques sur le terrain (extinction d'un feu d'hydrocarbure, d'un feu sec, utilisation de différents extincteurs) ;

Dans les établissements > 50 personnes et ceux qui mettent en œuvre des matières inflammables des exercices et des essais périodiques doivent être effectués au moins tous les 6 mois et être répertoriés avec leurs observations au registre de sécurité, tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

De même il est recommandé de former « **les chefs de file** » **incendie** chargés dans les entreprises de mettre en œuvre les consignes et d'assurer l'évacuation en toute sécurité des locaux.

En Savoir Plus : PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique
Prévention des incendies sur les lieux de travail Aide-mémoire juridique INRS TJ 20
mise à jour :11/2018

Ce document est actuellement en cours de mise à jour.

Les articles du Code du travail qui y sont cités n'ont pas été modifiés par suite de la recodification du Code du travail intervenue en 2008.

Bien que ces articles fassent donc à ce jour l'objet d'une nouvelle numérotation, **les principes et dispositions auxquels ils font référence sont toutefois, pour la plupart, toujours applicables.**